

Déclaration Politique Du Forum Mondial Des Femmes

Au 4e Forum De Haut Niveau Sur L'efficacité De L'aide¹

BUSAN, Novembre 2011

En tant que défenseurs et organisations des droits des femmes et de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres, nous réaffirmons notre vision du changement développée dans les Exigences clés pour le 4FHN et le forum pour la coopération au développement² - dans un monde où la coopération au développement n'est plus nécessaire. Un monde où des rapports de pouvoir modifiés et la redistribution des richesses bousculent les normes et les structures de l'injustice et de la guerre et créent de nouvelles formes de relations fondées sur le respect, la solidarité, l'équité, l'inclusion, la non subordination et la justice pour tous.

Nous pensons que le développement est un droit fondamental et que la solidarité internationale par le biais de la coopération internationale durable est d'importance capitale dans l'accomplissement de la responsabilité des Etats pour s'assurer que tous les citoyens réalisent leurs droits. Le développement est un droit et non un levier pour un développement inégalitaire et non durable.

Nous mettons au défi des modèles de développement économique traditionnels et avons pour but de changer le discours dominant par un paradigme plus inclusif, juste et durable.

¹ Le Forum Mondial des Femmes a eu lieu pendant le Forum Mondial de la Société Civile à Busan, du 26 au 28 Novembre, 2011. Le Forum Mondial des Femmes a été co-organisé par: Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD), Association for Women's Rights in Development (AWID), African Women's Development and Communication Network (FEMNET), WIDE Network, Coordinadora de la Mujer/Bolivia du group de coordination de BetterAid.

² Les Exigences clés Des Femmes pour le 4FHN et le forum pour la coopération au développement se trouvent par exemple, ici: <http://awid.org/fre/Library/Exigences-cles-des-Organisations-des-Droits-des-Femmes-et-de-l-Egalite-de-Genre-au-Quatrieme-Forum-de-haut-niveau-sur-l-Efficacite-de-l-aide-Busan-Coree-2011-et-au-Forum-pour-la-Cooperation-au-Developpement-2012>

Nous soulignons que les femmes, les féministes et les organisations et mouvements féminins jouent un rôle clé dans le développement à tous les niveaux et réitérons que la pleine réalisation des droits des femmes en tant que droits humains est essentielle dans tout cadre de coopération pour le développement.

La coopération internationale, dont l'aide fait partie ne devrait pas augmenter les divisions et les inégalités dans les pays en développement, mais elle doit plutôt fournir une base pour la réalisation des droits humains y compris des droits des femmes, et pour des engagements sur l'égalité des genres, le travail décent et la durabilité environnementale.

La coopération au développement en droite ligne avec cette vision œuvre pour l'efficacité au développement. L'efficacité du développement signifie promouvoir un modèle de développement qui va au delà du scénario dominant vers un paradigme plus inclusif, durable et juste qui reconnaît et valorise le travail de reproduction et des soins, le travail décent et promeut l'autonomisation et l'émancipation des femmes et des filles. L'efficacité du développement exige l'appropriation démocratique par les femmes et une participation significative et systémique de la société civile en particulier les femmes et les organisations féminines.

Les groupes de femmes et les défenseurs de l'égalité des genres engagés dans le processus du 4 FHN demandent instamment à tous les gouvernements et aux autres acteurs du développement impliqués dans le processus du 4FHN de considérer les impératifs suivants :

1. Tout nouveau cadre de coopération pour le développement doit être basé sur le respect des droits humains, y compris les droits des femmes.
2. Un nouveau système équitable de coopération pour le développement mettant en avant l'égalité des genres et les droits des femmes sous l'égide des Nations Unies est en place.
3. L'efficacité du développement exige une appropriation démocratique par les femmes et une participation significative et systématique de la société civile, en particulier des femmes et des organisations féministes.

4. Promouvoir des systèmes de reddition des comptes multiples pour les droits des femmes et l'égalité des genres qui améliorent les systèmes actuels de suivi.
5. Financement du développement : cibler l'égalité des genres et les droits des femmes et aller au delà de l'intégration transversale.
6. La coopération pour le développement vers les pays en situation de fragilité ou de conflit doit reconnaître les impacts différentiels et disproportionnés des conflits armés sur la vie et les droits des femmes et des filles.

Recommandations Des Femmes Au Quatrième Forum De Haut Niveau De Busan Sur L'efficacité De L'aide

Afin affirmer qu'il existe une volonté politique, les organisations des femmes lancent un appel aux donateurs et aux gouvernements des pays en développement présents à Busan afin de :

Le Genre Dans Le Document Final De Busan

Tandis que les engagements pris dans le plan d'action d'Accra représentaient des avancées importantes au delà de la Déclaration de Paris muette sur le genre, nous apprécions l'inclusion de l'égalité de genre et la promotion de la femme dans le paragraphe 19 du document final de Busan, nous rappelons que **tout développement et toute coopération pour l'efficacité du développement devrait être définie comme durable et basée sur les droits humains.**

Il est crucial d'aller au delà de l'efficacité de l'aide et évoluer vers une coopération pour le développement basée sur les droits humains comme une nouvelle plate forme internationale de solidarité pour faire avancer le développement et l'éradication de la pauvreté de manière cohérente conformément aux standards internationaux des droits humains et accorder une attention particulière aux droits des femmes, le droit au développement et la justice environnementale.

Nous lançons également un appel pour une réelle prise en compte du genre tout au long du document final de Busan en insistant sur la mise en œuvre dans les parties concernant les différentes problématiques et les différents acteurs.

L'appropriation démocratique

Faire de l'appropriation démocratique au niveau local le principe central de l'aide et de l'efficacité de développement pour promouvoir l'appropriation significative des politiques de développement, de la planification et des actions à travers un engagement total et une responsabilité vis-à-vis de toutes les parties prenantes au développement.

Les gouvernements devraient soutenir les groupes de femmes dans le renforcement de leurs capacités aux niveaux social et communautaire à exercer un contrôle sur les politiques de développement et les projets nationaux et régionaux. Ils devraient également créer un environnement favorable pour la participation des femmes de manière significative au processus de prise de décision en prenant en compte l'expérience et le partage des connaissances.

Les gouvernements devraient assurer un financement plus important, flexible et pluriannuel pour les organisations des droits des femmes et mettre en place des mécanismes efficaces pour garantir l'accessibilité des fonds par ces organisations dans toute leur diversité.

Mettre en pratique l'engagement d'Accra à utiliser **les systèmes nationaux** comme option première par les donateurs dans la coopération bilatérale gouvernement – gouvernement en même temps que les stratégies nationales doivent s'aligner sur les normes internationales en matière de droits humains et d'égalité des genres. Tous les acteurs au développement doivent promouvoir des systèmes nationaux participatifs, fiables et transparents. L'utilisation des systèmes nationaux devrait respecter pleinement l'autonomie des OSC et ne doit pas être utilisé comme un justificatif de restrictions par le gouvernement des activités des OSC.

Créer un environnement favorable pour les OSC et en particulier pour les défenseurs des droits humains des femmes. Tous les États ont la responsabilité d'appliquer et respecter toutes les dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme, qui définit clairement les bases d'un environnement favorable aux femmes défenseurs des droits humains des femmes en tant qu'individus et à leurs organisations, et énonce une série de principes et droits basés sur les normes des droits humains faisant partie intégrante des instruments juridiques internationaux.

durable et cela devrait être reflété dans cette interrelation dans le document final, les blocs de construction et toutes les initiatives politiques discutées à Busan.

La définition de l'autonomisation de cette expérience montre que le travail pour la promotion des droits des femmes comprend la réalisation de l'autonomie physique, économique et politique des femmes ainsi que celle des collectifs d'organisations de femmes et mouvements de femmes, et pas seulement au niveau individuel ou économique. L'autonomisation collective est stratégique pour la transformation du paradigme de développement dominant et pour la promotion de la citoyenneté démocratique, mais aussi nécessaire pour avoir un impact significatif sur la vie de millions de femmes. Par ailleurs, l'autonomisation économique isolée des femmes à travers des microcrédits a plutôt augmenté la charge de travail des femmes.

L'engagement critique des OSC, plus concrètement des organisations des droits des femmes et des défenseurs de l'égalité des sexes stimulé par gouvernements et des partenariats dans toute initiative au sujet de l'autonomisation des femmes, y compris celle dirigée par les Etats-Unis et la Corée sur le contexte du FHN 4, est crucial pour garantir l'appropriation et la responsabilisation à tous les niveaux du plan et de prendre en considération "la valeur sur le savoir " accumulée et l'expertise que les organisations des femmes, les défenseurs de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes peuvent partager pour assurer un impact, des résultats et des processus qui transforme réellement la vie des femmes.

Secteur privé à but lucratif

Les États devraient avoir la responsabilité de l'élimination des pratiques du secteur privé qui violent les droits humains, en particulier les droits humains des femmes. De plus la privatisation croissante des services sociaux rend les services sociaux de base inaccessibles, et a donc un impact très néfaste sur les personnes vivant dans la pauvreté, en particulier les femmes.

Alors que les États renforcent le rôle du secteur privé dans le développement, nous notons la responsabilité de ce secteur dans la perte et la dégradation des moyens de subsistance et de déplacement et autres violations des droits des femmes, surtout celles qui sont les plus marginalisées. Tous les programmes et politiques du secteur privé doivent être conformes aux principes et normes

internationaux relatifs aux droits humains, y compris les Principes Directeurs des Nations Unies sur les droits de l'homme et les affaires.

Les États devraient être tenus pour responsables de leur initiative et leur soutien aux agences inter-gouvernementales et internationales qui rendent légitime le rôle du secteur privé dans le développement a " croissance économique centrée» qui entrave l'approche de développement cohérente et fondée sur les droits.

Conflit et fragilité

À Accra, les gouvernements se sont engagés à travailler et à s'accorder sur une série d'objectifs la construction de la paix et du renforcement de l'Etat permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la fragilité des Etats et d'assurer la protection et la participation des femmes (PAA § 21b). Ce processus devrait être éclairé par un dialogue international entre les partenaires et donateurs sur ces objectifs considérés comme des conditions préalables au développement. Cependant, il n'ya pas eu de progrès significatifs dans ce domaine.

Tous les gouvernements devraient œuvrer à la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de sécurité. Dans les pays en situation de fragilité ou qui se relèvent d'un conflit, les donateurs doivent apporter leur soutien à la fois aux pays et à la société civile, y compris les organisations de femmes pour l'élaboration des plans d'action nationaux qui permettraient de rendre opérationnelles les résolutions des NU sur les femmes, la paix et la sécurité.

Au-delà de Busan (en se référant plus à la DBO5): Partenariat mondial sur la coopération pour l'efficacité du développement

Evoluer de l'efficacité de l'aide vers un cadre de coopération au développement fondé sur les droits humains et l'éradication de la pauvreté en utilisant des mécanismes en accord avec les normes internationales des droits humains et de donner une attention particulière aux droits des femmes, au droit au développement et à la justice environnementale.

Post-Busan, il devrait avoir un forum multilatéral, équitable et inclusif de dialogue politique et d'établissement de normes sur la coopération au développement qui assure la légitimité à travers l'adhésion de tous les acteurs du

développement, avec une représentation complète de tous les points de vue des pays en développement, basé au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les discussions et l'établissement de normes sur la coopération au développement devraient passer du Groupe de travail de l'OCDE sur l'efficacité de l'aide aux NU, comme le Forum de coopération au développement (FCD) et d'autres instances Onusiennes comme le Conseil économique culturel et social (ECOSOC). Elaborer des mécanismes clairs et efficaces pour la participation des OSC dans la coopération internationale au développement à tous les niveaux, y compris la coopération Sud-Sud.

Les donateurs et les gouvernements des pays en développement, ainsi que les institutions multilatérales compétentes, doivent mettre en application une politique cohérente pour le développement et l'approche d'égalité des sexes. Par ailleurs, la coopération au développement ne peut être traitée indépendamment des autres flux financiers, et donc, doit faire partie du processus de financement du développement et de la mise en œuvre de Monterrey et de Doha.

Renforcer les systèmes de surveillance existants et l'appropriation démocratique lié à des engagements concrets et circonscrits dans le temps en construisant et en améliorant les indicateurs pays ou régionaux existants et les mécanismes de reddition de comptes, tels que: les OMD, la CEDEF et autres traités internationaux, les exigences de rédaction des rapports, le rapport sur la plateforme d'action de Beijing (PAB), la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), et d'autres mécanismes internationaux tels que le Rapport périodique universel du Conseil Economique des Droits de l'Homme (EPU), et en s'appuyant sur des indicateurs de résultats. Les rapports sur ces indicateurs résultats fondés sur les droits et l'égalité des genres devraient devenir obligatoires pour tous les gouvernements.